

18 Jul 2025 -17:44

Appartient à Conseil des ministres du 18 juillet 2025

## Assentiment à l'accord entre la Belgique et l'Ukraine sur la coopération technique et financière

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Maxime Prévot, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord entre le gouvernement belge et le Cabinet des ministres de l'Ukraine sur la coopération technique et financière.

Cet accord, fait à Bruxelles et Kyiv le 20 août 2024, fournit une base juridique pour la coopération entre la Belgique et l'Ukraine. Il définit le cadre dans lequel Enabel peut mettre en œuvre son mandat et, entre autres, le programme BE-RELIEVE Ukraine.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://prevot.belgium.be>  
[info.prevot@diplobel.fed.be](mailto:info.prevot@diplobel.fed.be)

AudreyJacquiez  
Porte-parole (FR)  
+32 497 16 18 61  
[audrey.jacquiez@diplobel.fed.be](mailto:audrey.jacquiez@diplobel.fed.be)

Laurens Soenen  
Porte-parole (NL)  
+ 32 471 30 11 90  
[laurens.soenen@diplobel.fed.be](mailto:laurens.soenen@diplobel.fed.be)